

# Les unités de soutien intensif (USI) pour les délinquants toxicomanes ou alcooliques sous responsabilité fédérale : analyse des répercussions<sup>1</sup>

David D. Varis, Derek Lefebvre et Brian A. Grant<sup>2</sup>

Centre de recherche en toxicomanie, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada

Environ 80 % des délinquants admis dans les pénitenciers fédéraux sont considérés comme ayant un problème de toxicomanie lié à leur comportement criminel<sup>3</sup>. Pour régler ce problème, le Service correctionnel du Canada (SCC) a créé des unités de soutien intensif (USI) spécialisées. Ces unités ont été conçues : 1) pour offrir aux délinquants un milieu favorable faisant appel à un personnel ayant reçu une formation spéciale; 2) pour réduire la présence de drogues et d'alcool au moyen de fouilles et de tests de dépistage plus nombreux<sup>4</sup>.

Les délinquants peuvent se porter volontaires pour résider dans une USI afin de résoudre plus efficacement leurs problèmes de consommation de drogues et d'alcool. Les USI sont également conçues pour les délinquants qui n'ont pas de problème de toxicomanie, mais qui cherchent un environnement qui les appuie dans leur style de vie sans drogue. La résidence en USI n'offre pas de programmes spéciaux ou de privilèges et les délinquants doivent signer une entente dans laquelle ils s'engagent à ne pas consommer de drogues, à respecter les règles des unités et à accepter des fouilles et des tests de dépistage de drogues plus nombreux. Les délinquants qui résident dans une USI continuent de participer aux activités ordinaires de l'établissement et ils ont participé ou participent à des programmes de traitement pour détenus toxicomanes ou alcooliques<sup>5</sup>.

L'étude s'est penchée sur l'incidence des USI dans plusieurs domaines, y compris la présence d'alcool et de drogues dans les unités, le comportement en établissement des participants aux USI et leur expérience après la mise en liberté, et leurs perceptions de l'USI et celles qu'en ont les membres du personnel.

## L'étude

L'échantillon de l'étude comptait 246 délinquants de sexe masculin admis dans une USI sur une période de 11 mois (de septembre 2000 à juillet 2001), qui ont accepté de participer à l'étude. (Sur 309 délinquants admis durant cette période, 80 % ont accepté d'y participer). Les cinq USI du projet pilote se trouvaient dans chacune des cinq régions du SCC : deux dans des établissements à sécurité minimale (Westmorland, Drumheller – unité à sécurité minimale) et trois

dans des établissements à sécurité moyenne (Leclerc, Joyceville et Mission).

Les délinquants ont subi une batterie de tests au moment de leur admission dans les unités et de leur départ pour déterminer leurs perceptions au sujet du programme et leur compréhension de la toxicomanie et de leurs problèmes de consommation de drogues et d'alcool. Les changements de comportement ont été mesurés au moyen d'une liste de contrôle mensuelle du comportement, des accusations d'infractions disciplinaires, des données sur les fouilles et les saisies et des résultats du dépistage des drogues. Les délinquants ont été suivis, après l'étude, pendant une période de 8 à 24 mois pour déterminer le type de mise en liberté dont ils ont bénéficié et la période qu'ils ont passée dans la collectivité. Les résultats du suivi ont été mesurés en établissant la période précédant la mise en liberté, le type de mise en liberté et la réincarcération éventuelle ou non du délinquant. Les auteurs se sont servi de groupes de référence appropriés pour évaluer les résultats.

## Résultats

La plupart des délinquants (80 %) dans les USI avaient un problème de toxicomanie lié à leur comportement criminel. Généralement, les délinquants des USI étaient plus jeunes, purgeaient une peine plus courte (un moins grand nombre purgeaient une peine d'emprisonnement à perpétuité), étaient moins susceptibles de purger une peine par suite d'un crime de violence et étaient considérés comme présentant un risque plus faible en ce qui concerne les facteurs statiques (antécédents criminels) que les autres délinquants des établissements à sécurité minimale et moyenne. Les délinquants autochtones constituaient 12 % des participants dans les USI, mais 16 % de la population carcérale, d'où leur sous-représentation dans la population des USI.

L'un des objectifs des USI était de réduire la présence de drogues et d'alcool dans les unités. À cette fin, un plus grand nombre de fouilles ont été

effectuées (par rapport aux autres unités des établissements). Comme le montre la figure 1, à l'exception du mois 2, le taux de fouilles personnelles dans l'USI a été plus élevé que dans le cas des délinquants ne faisant pas partie de l'USI au cours des 11 mois de l'étude. Chaque délinquant a subi en moyenne 1,6 fouille personnelle ou de cellule par mois dans l'USI comparativement à 1,1 fouille dans le reste de l'établissement.

Si le taux de fouilles personnelles et de cellules était plus élevé dans les USI, le taux de saisies de substances interdites s'est avéré plus bas dans les USI pendant les 11 mois de l'étude. Les taux de saisies ont été calculés en fonction du nombre de saisies divisé par le nombre de délinquants résidant dans l'unité pour le mois. Ces résultats donnent à penser qu'il y avait moins de drogues et d'alcool dans les USI. En fait, pendant sept des onze mois, aucune substance interdite n'a été découverte par suite de fouilles personnelles dans les USI. La figure 2 présente le taux de saisies de substances interdites sur cette période de 11 mois.

*... un plus grand nombre de fouilles ont été effectuées ...*

L'analyse d'échantillons d'urine pris au hasard et les comptes rendus des délinquants et du personnel constituent un autre élément probant de l'efficacité des USI pour réduire la présence d'alcool et de drogues dans les établissements. Tous les mois, 5 % de la population carcérale fait l'objet de tests de dépistage de drogues au moyen

Figure 1

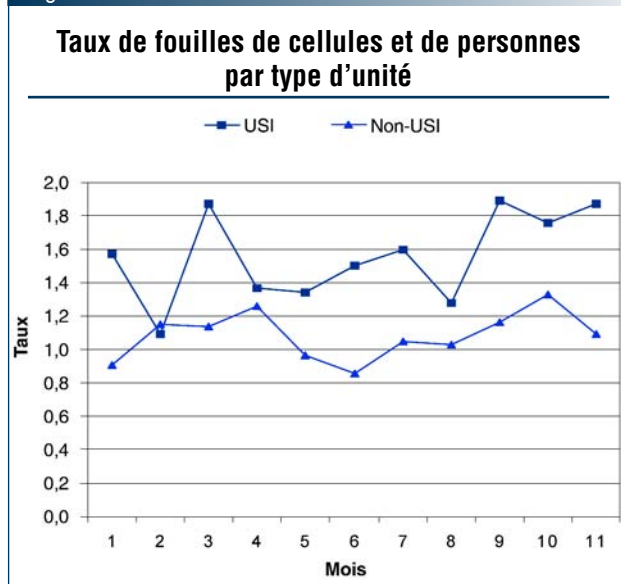
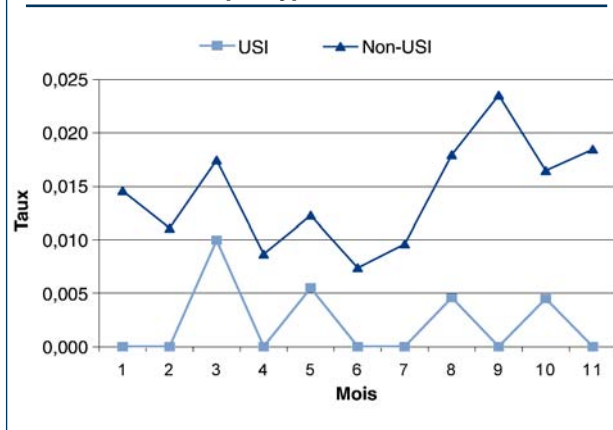


Figure 2

### Taux de saisies de substances interdites par suite de fouilles de cellules et de fouilles personnelles par type d'unité



de prises d'échantillons d'urine au hasard. Comme bon nombre des délinquants de l'USI ont fait l'objet de tests dans le cadre du programme de prise d'échantillons d'urine au hasard, il a été possible d'obtenir leurs résultats pour déterminer l'effet de l'USI sur leur comportement en matière de consommation de drogues. Les résultats des tests de dépistage aléatoire de drogues ont révélé une baisse de la détection de drogues, qui est passée de 15 % avant l'admission en USI à 3 % après l'admission.

Les résultats des questionnaires remplis par le personnel et les délinquants ont également indiqué que les drogues et l'alcool étaient moins disponibles dans les USI que dans les autres secteurs des établissements. Le personnel estimait également que l'accroissement du nombre d'activités de répression et de la motivation des

*... le taux de saisies de substances interdites s'est avéré plus bas dans les USI pendant les 11 mois de l'étude.*

délinquants contribuait à la réduction de l'alcool et des drogues disponibles dans les USI.

En plus de la réduction de consommation de drogues détectée après l'admission en USI, les résultats des analyses du comportement en établissement ont démontré un taux plus faible de cas d'inconduites, légères ou graves, dans les USI par rapport au groupe de référence.

Par ailleurs, la participation aux USI a permis d'accroître le taux de mises en liberté

discrétionnaires (semi-liberté, libération conditionnelle). Dans l'ensemble, 62 % des participants aux USI, par rapport à 46 % du groupe de référence, ont obtenu une mise en liberté discrétionnaire, soit un taux plus élevé de 34 % de mises en liberté discrétionnaires des participants des USI. Les participants des USI étaient aussi moins susceptibles d'être réincarcérés que les délinquants du groupe de référence (25 % contre 39 %).

*... les résultats des analyses du comportement en établissement ont démontré un taux plus faible de cas d'inconduites . . . .*

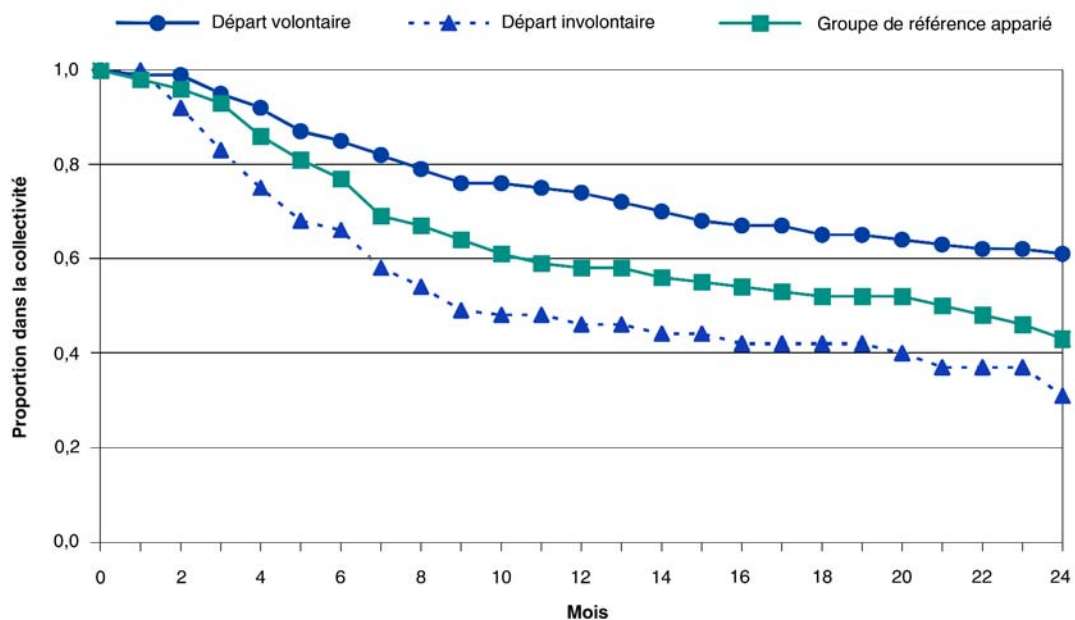
Une analyse de survie, présentée à la figure 3, montre des écarts évidents dans les taux de réincarcération entre trois groupes de délinquants : 1) les participants des USI qui en sont partis volontairement, 2) ceux qui en sont partis involontairement, c'est-à-dire qui ont été renvoyés pour inobservation du contrat, et 3) un groupe de référence apparié. Cette analyse montre que les participants des USI qui en sont partis volontairement restent dans la collectivité le plus longtemps et affichent le taux le plus élevé.

Dans le cas des membres du groupe de référence et des délinquants renvoyés, la courbe est plus accentuée pendant les neuf premiers mois suivant la mise en liberté, ce qui indique un taux de réincarcération plus élevé comparativement à celui des délinquants ayant quitté volontairement une USI.

Des économies de coûts éventuelles de 8 000 \$ par participant ont été calculées sur la base d'un raccourcissement de la période d'incarcération résultant d'une mise en liberté anticipée et d'une réduction des probabilités de réincarcération.

Les résultats des questionnaires mesurant les perceptions concernant les USI indiquent que le milieu favorable offert par les USI aidait les délinquants à s'attaquer à leur problème de toxicomanie. Cet environnement découlait d'un certain nombre de facteurs, dont l'orientation professionnelle des membres du personnel des USI (plus empathiques, axés sur la réadaptation et satisfaits de leur travail) et des activités de répression qui réduisaient la présence des drogues et de l'alcool. Les données issues des questionnaires indiquent que ni le personnel ni les délinquants ne considéraient les USI comme ayant une incidence négative sur le reste de l'établissement.

**Courbe d'analyse de survie concernant la réincarcération pour un suivi de deux ans**



## Analyse

En règle générale, l'étude donne à penser que les USI ont eu une incidence positive sur le comportement des délinquants, pendant leur séjour dans l'établissement et après leur mise en liberté. Les participants qui ont quitté volontairement les unités en ont tiré le plus d'avantages. L'analyse des économies de coûts indique également un effet économique positif pour le Service correctionnel du Canada. Les résultats laissent croire qu'il faudrait envisager de recourir aux USI sur une base plus générale. En fait, les premiers résultats de l'étude ont incité le Service correctionnel du Canada à mettre en œuvre des USI dans tous les pénitenciers fédéraux.

L'étude fait ressortir un certain nombre d'éléments qui devraient être essentiels à la mise en œuvre du concept des USI. Si l'on croyait au début du projet des USI qu'ils étaient importants, il existe maintenant des preuves de cette importance. Voici quelques-uns de ces éléments essentiels :

1. la création d'un milieu favorable qui répond aux besoins des délinquants;
2. un personnel adéquatement formé qui peut encourager et appuyer le changement de comportement;
3. des activités de répression qui assurent un milieu sans drogue ni alcool;
4. un accès continu aux programmes et aux possibilités de travail pour les délinquants des USI.

Les bienfaits que prévoyait le personnel et les délinquants et qui ont résulté des USI donnent à penser que le concept a beaucoup de potentiel. Il faut cependant continuer à préciser les paramètres d'intervention de façon à obtenir des résultats uniformes. En particulier, il faut mieux définir la façon de créer et de maintenir le milieu favorable nécessaire, le niveau de formation du personnel requis, le juste niveau des activités de répression des drogues et l'accès continu aux possibilités de participation aux programmes et au travail.

Les unités opérationnelles du projet pilote tenaient toutes fortement à démontrer l'efficacité du concept. Il faut déterminer s'il est possible d'obtenir de nouveau, dans le cadre d'une mise en œuvre des USI à l'échelle nationale, les avantages définis dans la présente étude. ■

<sup>1</sup> Grant, B. A., D. D. Varis et D. Lefebvre. Le texte intégral du rapport est disponible auprès de la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, *Les unités de soutien intensif (USI) pour les délinquants toxicomanes ou alcooliques sous responsabilité fédérale : analyse des répercussions*, Rapport de recherche n° R-151, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2005.

<sup>2</sup> 23, rue Brook, Montague (Île-du-Prince-Édouard) C0A 1R0.

<sup>3</sup> Grant, B. A., D. Kunic, P. MacPherson, C. McKeown et E. Hansen. *Le Programme intensif de traitement de la toxicomanie (PITT) : résultats des programmes pilotes*, Rapport de recherche n° R-140, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada 2003.

<sup>4</sup> Service correctionnel du Canada. *Unités de soutien intensif du SCC – Fiche d'information*, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2000.

<sup>5</sup> Ibid.

## Vous avez des idées d'articles pour les prochains numéros de FORUM?

Faites-nous parvenir vos suggestions par courriel à [recherche@csc-scc.gc.ca](mailto:recherche@csc-scc.gc.ca).